

Première région de France de province pour les salaires du secteur privé, tirés par l'industrie

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 191 • Février 2025



En 2022, le salaire mensuel net moyen pour un temps complet dans le secteur privé en Auvergne-Rhône-Alpes s'élève à 2 532 euros. Cette rémunération est inférieure de 98 euros à la moyenne nationale, celle-ci étant portée par les salaires plus importants d'Île-de-France. Le niveau de salaire est toutefois plus élevé en Auvergne-Rhône-Alpes que dans les autres régions de province.

Le secteur de l'industrie offre les rémunérations les plus conséquentes, supérieures à la moyenne nationale. Les jeunes sont moins bien rémunérés, leur début de carrière se déroulant logiquement sur des postes souvent moins qualifiés. Les écarts salariaux entre les femmes et les hommes sont marqués ; et ils s'accroissent avec le niveau de rémunération. Au sein de la région, les départements du Rhône et de l'Isère offrent les salaires les plus hauts.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les **salariés du secteur privé** perçoivent en moyenne 2 532 euros nets par mois en **équivalent temps plein (EQTP)**, en 2022, soit 98 euros de moins que la moyenne nationale hors Mayotte. Ainsi, sur l'année, la masse **salariale nette** perçue par les travailleurs du secteur privé de la région s'élève à plus de 64 milliards d'euros pour environ 2,1 millions de postes. Auvergne-Rhône-Alpes est en première position des régions de province, pour lesquelles le salaire moyen est de 2 380 euros. En Île-de-France, le salaire moyen est bien plus élevé (3 377 euros).

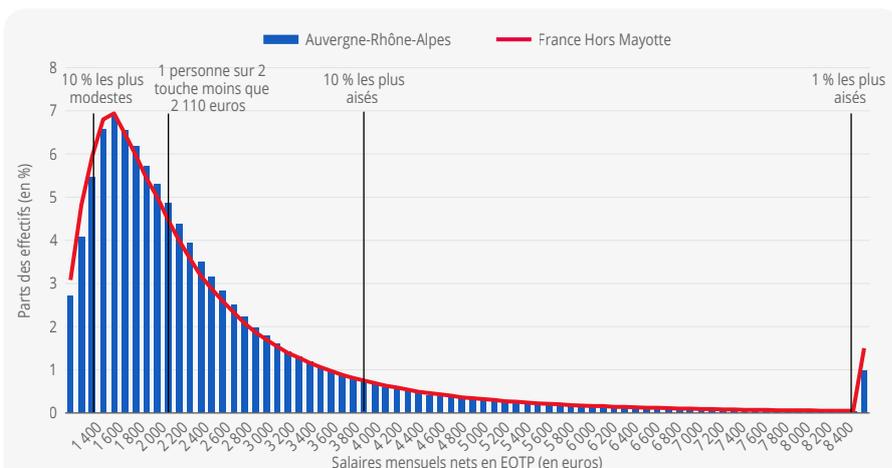
10 % des salariés perçoivent plus de 3 923 euros nets par mois

Le **salaire médian** s'établit à 2 110 euros nets, un montant lui aussi légèrement supérieur au niveau national (2 091 euros). Il est inférieur de 17 % au salaire moyen, traduisant une concentration des salaires vers les bas revenus.

Les 10 % des salariés les moins rémunérés perçoivent moins de 1 460 euros net par mois. À l'opposé, les 10 % les mieux rétribués gagnent plus de 3 923 euros. Plus haut encore, un salarié sur cent gagne plus de 8 468 euros par mois, soit quatre fois le salaire médian régional. Pour ces 1 % de salariés, leur rémunération s'élève, en moyenne, à 13 540 euros nets par mois. Au sommet, les mille salariés les mieux rémunérés de la région reçoivent en moyenne 63 451 euros nets par mois.

La répartition des salaires en Auvergne-Rhône-Alpes est globalement proche de celle de la France hors Mayotte, et ce, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle. On note toutefois une légère surreprésentation

► 1. Distribution des salaires mensuels nets en EQTP dans le secteur privé, en Auvergne-Rhône-Alpes et en France, en 2022



Note : Certains salaires en EQTP sont inférieurs au Smic, ce qui peut être permis par certains statuts. Pour autant, cela peut aussi provenir d'incohérences entre salaires et durées travaillées dans les déclarations administratives, qui ne peuvent pas être toutes redressées.

Lecture : En 2022, en Auvergne-Rhône-Alpes, un salarié sur deux du secteur privé perçoit moins de 2 110 euros nets par mois.

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, Base tous salariés 2022.

des rémunérations situées entre 2 000 et 3 000 euros ► **figure 1**. Cette tendance existe également au sein des différentes catégories socioprofessionnelles.

Des salaires proches de la moyenne nationale, sauf pour les cadres

Les salaires varient significativement selon les catégories socioprofessionnelles. Les cadres sont les salariés les mieux rémunérés de la région. Pour autant, leur salaire moyen, d'un montant de 4 115 euros nets par mois, est

inférieur de 374 euros (soit un écart de 8,3 %) à la moyenne nationale, tirée vers le haut par l'Île-de-France. Les cadres d'Auvergne-Rhône-Alpes gagnent cependant plus qu'en France de province, où le salaire net moyen en EQTP est de 3 960 euros soit un montant supérieur de 11,5 %.

Les écarts avec la moyenne nationale sont moins importants pour les autres catégories de salariés, avec une différence souvent inférieure à 100 euros par mois. Ainsi, les professions intermédiaires bénéficient d'un salaire mensuel moyen de 2 565 euros, très proche de celui observé au

niveau national (2 572 euros), mais plus élevé qu'en France de province (2 503 euros, soit +2,5 % en faveur de la région).

Les employés et les ouvriers de la région ont la particularité, avec des salaires mensuels moyens respectifs de 1 887 euros et 1 989 euros en EQTP, d'être rémunérés légèrement plus qu'au niveau national (+0,4 % et +2,4 % respectivement). Toutefois, ces montants restent nettement en deçà de la moyenne régionale tous statuts confondus. Les différences sont notables entre ouvriers peu qualifiés et ouvriers qualifiés. Ces derniers gagnent en moyenne 2 100 euros nets, contre 1 712 euros pour les premiers. Ces salaires d'ouvriers restent légèrement supérieurs à ceux de France hors Mayotte.

Des salaires plus élevés dans le secteur de l'industrie

Dans l'industrie, quel que soit le secteur d'activité, les salaires pratiqués en Auvergne-Rhône-Alpes (en moyenne 2 956 euros en EQTP par mois) restent supérieurs à ceux de France de province (2 759 euros). L'industrie, secteur important dans la région, se distingue en effet par des niveaux de rémunération élevés, légèrement au-dessus de ceux de France hors Mayotte (2 906 euros). L'industrie propose des salaires nettement supérieurs à la moyenne régionale quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, conférant ainsi au secteur une forte attractivité salariale.

À l'inverse, le secteur tertiaire, qui emploie une majorité des salariés de la région (71 % des effectifs), propose des rémunérations inférieures à la moyenne nationale. Les salariés de ce secteur perçoivent en moyenne 2 425 euros nets par mois, soit 176 euros de moins qu'au niveau national (écart de 6,8 %), mais 134 euros de plus qu'en France de province (écart de 5,5 %).

La construction est l'activité la moins rémunératrice de la région, avec un salaire mensuel moyen de 2 370 euros en EQTP. Dans certaines activités, souvent dans le domaine des services, les salariés ont des rémunérations inférieures à la moyenne régionale tous secteurs confondus. Les écarts sont souvent importants, à l'image des salariés de l'hébergement médico-social et social ainsi que de l'action sociale sans hébergement avec un salaire moyen de 1 842 euros, ou de ceux de l'hébergement-restauration (1 902 euros)

► **figure 2.** D'autres activités se trouvent également en dessous de la moyenne régionale, avec des différences cependant moins marquées, comme la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (2 265 euros) et le transport-entreposage (2 333 euros). Les secteurs offrant les salaires les plus élevés se concentrent principalement dans certaines activités industrielles. Ainsi, le raffinage affiche des rémunérations mensuelles moyennes de 4 636 euros, suivis par l'industrie pharmaceutique (3 870 euros) et la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur

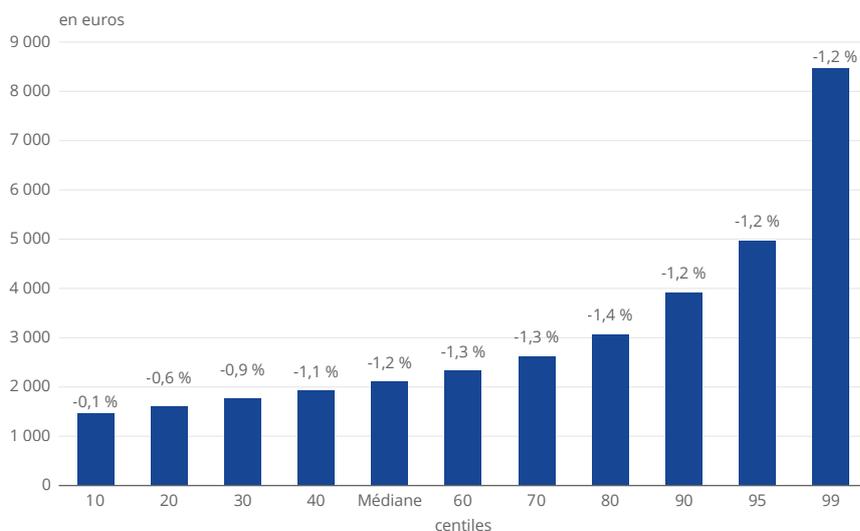
► Encadré - Une baisse de salaire en euros constants en 2022, année de forte inflation

Entre fin 2021 et fin 2022, les salaires dans le secteur privé ont augmenté de 4,2 % en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces hausses significatives sont principalement dues à la forte progression de l'inflation, qui a atteint 5,2 % en 2022, entraînant des revalorisations automatiques du Smic. Cependant, les augmentations salariales, inférieures à l'inflation, ont conduit à une baisse de 1 % du salaire net moyen en euros constants pour le secteur privé. La baisse relative de salaire est légèrement plus marquée pour les cadres (-1,2 %), tandis qu'elle est de -0,9 % pour les employés, les professions intermédiaires et les ouvriers.

La perte de salaire en euros constants a été moins prononcée pour les salariés du secteur de l'industrie (-0,3 %), mais plus importante pour ceux travaillant dans les secteurs tertiaire (-1,1 %) et de la construction (-1,5 %).

Au final, les plus petits salaires sont les seuls qui ont été relativement préservés en 2022 (-0,1 % pour les salariés du premier décile), notamment grâce à la revalorisation du Smic. Plus de 60 % des salariés (tous ceux situés au-dessus du quatrième décile) ont connu une perte supérieure à 1 % en euros constants.

► Évolution des salaires mensuels nets moyens en EQTP dans le secteur privé en Auvergne-Rhône-Alpes entre 2021 et 2022 en euros constants

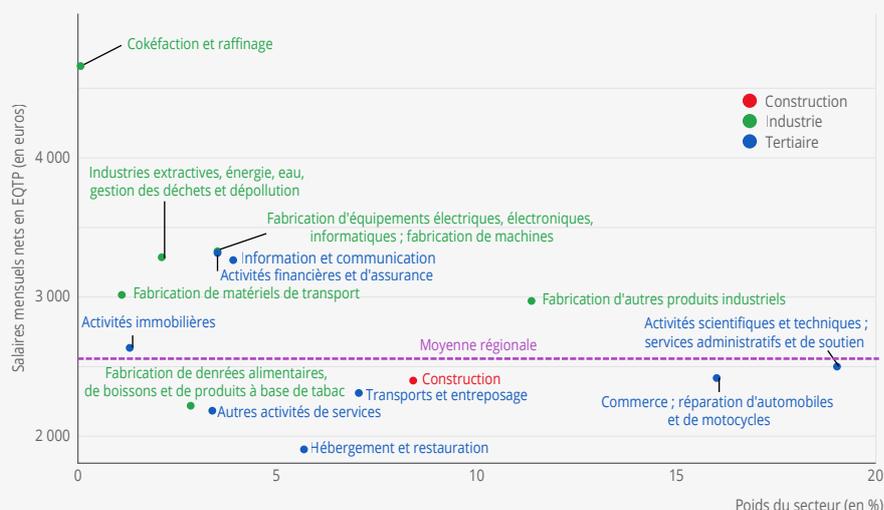


Lecture : En 2022, les 10 % des salariés les moins rémunérés ont vu leur salaire baisser de 0,1 % en euros constants.

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, Base tous salariés 2022.

► 2. Salaires mensuels nets moyens en EQTP en 2022, dans le secteur privé selon l'activité, en Auvergne-Rhône-Alpes



Lecture : Le salaire mensuel net moyen en EQTP dans le secteur de la construction est de 2 370 euros ; il représente 8,3 % des effectifs dans le secteur privé.

Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, Base tous salariés 2022.

et d'air conditionné (3 781 euros). Ces secteurs comprennent en effet de nombreux emplois d'un haut niveau de qualification.

Des salaires plus élevés concernent aussi les personnes exerçant dans des domaines à forte valeur ajoutée, tels que la recherche et développement scientifique (3 755 euros), la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (3 396 euros), ou encore les activités financières et d'assurance (3 298 euros).

Les secteurs de la production et distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la dépollution, ainsi que celui des arts, spectacles et activités récréatives offrent des salaires au niveau de la moyenne régionale.

Les jeunes sont les moins bien rémunérés

L'âge, en raison de sa corrélation avec la durée de l'expérience professionnelle, influe aussi sur le niveau des rémunérations. Les salaires moyens de la région sont très légèrement inférieurs à ceux de France hors Mayotte, quel que soit l'âge, sauf pour les moins de 25 ans, pour qui les montants sont équivalents. Ces derniers, souvent en début de carrière et occupant des postes moins qualifiés, perçoivent un salaire mensuel moyen de 1 731 euros nets en EQTP (1 734 euros en France hors Mayotte).

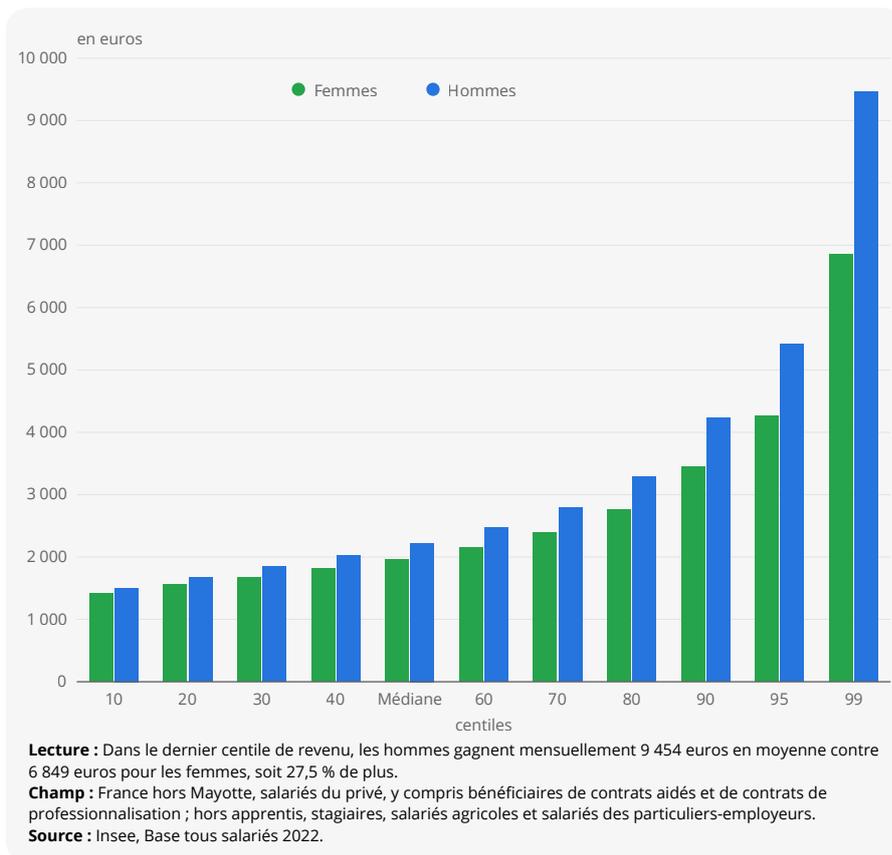
Les jeunes de moins de 25 ans restent les moins bien rémunérés au sein de chaque catégorie socioprofessionnelle, tandis que les salariés les plus âgés sont généralement ceux qui perçoivent les plus hauts salaires. Les écarts de rémunération entre les jeunes salariés et leurs aînés sont particulièrement marqués chez les cadres. En effet, ceux de moins de 25 ans perçoivent en moyenne 2 211 euros mensuels nets, tandis que leurs homologues de 55 ans et plus gagnent 5 113 euros, soit 2,3 fois plus. Cette différence est bien moins importante pour les autres catégories socioprofessionnelles : les professions intermédiaires les plus âgées gagnent 1,4 fois le salaire des plus jeunes, tandis que ce rapport est de 1,2 pour les ouvriers et les employés.

Femmes-hommes : un écart plus important pour les salaires les plus élevés

En 2022, les femmes perçoivent en moyenne 2 289 euros nets par mois en équivalent temps plein, soit 15,3 % de moins que les hommes. Cet écart est supérieur à ceux de la moyenne nationale (14,0 %) et de France de province (14,3 %).

Une partie des différences de salaire entre les femmes et les hommes s'explique par des effets de structure des emplois (catégorie socioprofessionnelle, secteur).

► 3. Salaire net mensuel en EQTP selon le sexe, en Auvergne-Rhône-Alpes en 2022



Les femmes occupent plus fréquemment des postes d'employés (38,8 % des femmes contre 12,1 % des hommes), une catégorie socioprofessionnelle souvent moins rémunérée, tandis que les hommes sont surreprésentés parmi les cadres (25,1 % contre 19,7 %) et les ouvriers (28,7 % contre 8,1 %). Cependant, même à catégorie socioprofessionnelle équivalente, des écarts de salaire significatifs subsistent. Ainsi, les femmes cadres gagnent en moyenne 15,7 % de moins que les hommes (3 670 euros contre 4 353 euros), et l'écart atteint 13,2 % parmi les professions intermédiaires. Les différences sont moindres chez les employés (écart de 4,3 %) mais restent élevées chez les ouvriers, où les femmes perçoivent 13,7 % de moins (1 762 euros contre 2 042 euros). Les écarts salariaux entre femmes et hommes augmentent à mesure que l'on progresse dans l'échelle des salaires. Toutefois, ces différences ne reflètent pas systématiquement des discriminations salariales, car les données disponibles dans cette étude n'intègrent ni l'ancienneté sur le poste, ni le niveau exact de responsabilité des fonctions occupées. Les 10 % des femmes les moins rémunérées perçoivent en moyenne 1 422 euros nets par mois, soit 5,5 % de moins que les 10 % des hommes ayant les salaires les plus bas ► [figure 3](#).

Le salaire médian des femmes, 1 967 euros, est inférieur de 11,6 % à celui des hommes. À l'autre bout de la distribution, les 10 % des

femmes les mieux rémunérées reçoivent plus de 3 447 euros nets par mois, contre 4 238 euros pour les hommes, soit une différence de 791 euros (18,7 %). Pour le dernier centile, cet écart atteint un niveau particulièrement marqué : les femmes gagnent plus de 6 849 euros, contre 9 454 euros pour les hommes, soit une différence de 2 605 euros (27,5 %).

Les salaires dans le Rhône et l'Isère tirent la moyenne régionale vers le haut

En 2022, les salaires mensuels nets moyens en EQTP varient également selon les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes, avec des écarts notables, en lien avec la structure des emplois des territoires ► [figure 4](#).

Les salariés du secteur privé travaillant dans le département du Rhône sont les mieux rémunérés de la région avec en moyenne 2 765 euros nets par mois en EQTP. Ceci reflète la forte concentration de métiers qualifiés, en particulier de cadres, dans l'agglomération lyonnaise. L'Isère suit avec un salaire moyen de 2 624 euros. Pour les dix autres départements, les salaires moyens sont inférieurs à la moyenne régionale. Ils varient de 2 054 euros dans le Cantal à 2 484 euros en Haute-Savoie.¹

¹ Les salaires des transfrontaliers habitant en Haute-Savoie et dans l'Ain ne sont pas pris en compte.

Le Rhône et l'Isère figurent parmi les départements les plus rémunérateurs de France, respectivement en septième et neuvième position, les six premiers étant tous localisés en Île-de-France. Par exemple, le salaire mensuel moyen y est nettement inférieur à celui des Hauts-de-Seine, en première position avec 4 129 euros, ou de Paris en seconde position avec 3 732 euros nets. À l'inverse, les salariés du Cantal, avec 2 054 euros, sont les moins bien rémunérés juste au dessus de ceux de la Creuse (2 049 euros). Les cadres du Rhône affichent les salaires les plus élevés de la région, avec une moyenne de 4 192 euros nets par mois. Les professions intermédiaires et les employés du département perçoivent également les rémunérations les plus élevées de leur catégorie. Ce n'est toutefois pas le cas des ouvriers, pour lesquels la rémunération moyenne la plus conséquente revient aux salariés de Haute-Savoie, avec 2 134 euros nets par mois. À l'opposé, les employés du Cantal, presque à égalité avec ceux de l'Allier, ont les rémunérations les plus faibles, avec un salaire mensuel moyen de 1 770 euros nets. Pour cette catégorie, les salaires sont les plus bas dans l'ensemble des départements de la région. ●

Lorenzo Mathieu, Christophe Privas (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

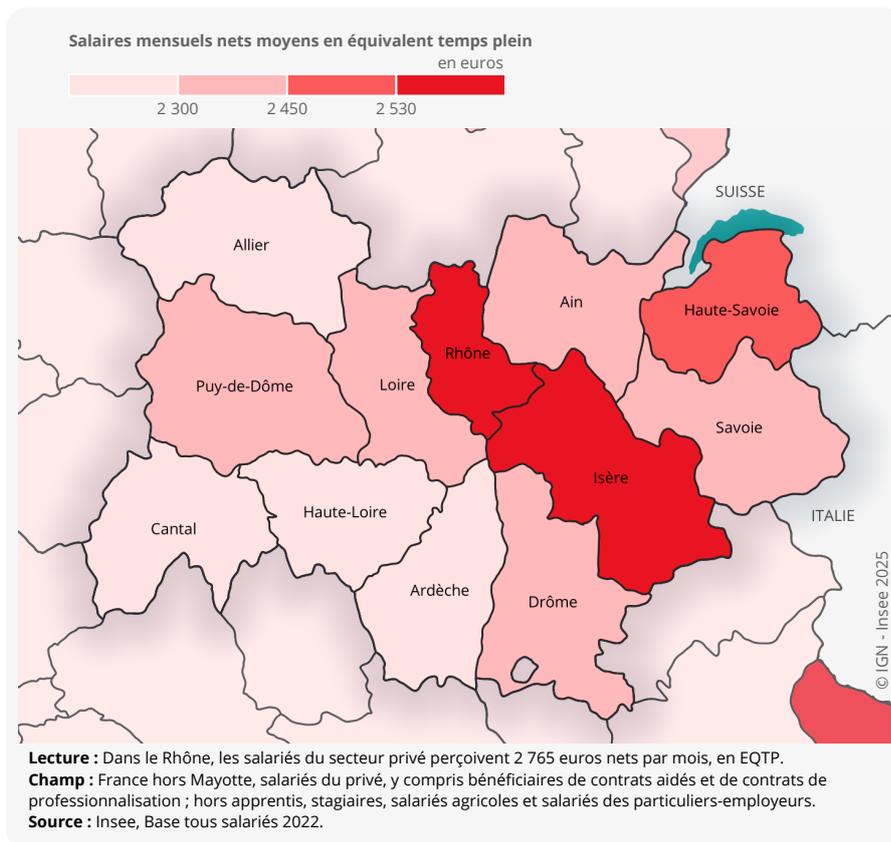
► Source

La **base tous salariés** est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir des déclarations administratives de leurs employeurs. Sur le champ privé, les salaires annuels et les effectifs sont principalement issus des déclarations sociales nominatives (DSN) que les entreprises adressent à l'administration et que l'Insee traite ensuite. Les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, les salariés des particuliers employeurs, ainsi que les apprentis et les stagiaires sont exclus de cette étude. Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont en revanche inclus. Une observation de salaire correspond à un poste salarié, soit un individu dans un établissement une année donnée (un individu présent dans deux établissements est donc comptabilisé dans deux postes distincts).

► Pour en savoir plus

- **Sokhna NP., Duquesne T.**, « Les salaires dans le secteur privé en 2023 - L'augmentation des salaires reste inférieure à l'inflation », Insee Première n° 2020, octobre 2024.
- **Sanchez Gonzalez J., Sokhna NP.**, « Les salaires dans le secteur privé en 2021 - Des évolutions encore affectées par la crise sanitaire », Insee Première n° 1938, février 2023.
- **Dumartin S. (Insee), Cléron E., Podevin H. (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)**, « 180 000 salariés néo-aquitains du privé perçoivent un bas salaire », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine, n° 159, novembre 2024.
- Outil de datavisualisation sur les salaires : <https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5369554/index.html>.

► 4. Salaires mensuels nets moyens en euros en EQTP, par département en 2022



► Définitions

Le secteur privé inclut ici les entreprises publiques. Une entreprise publique est une entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

Le salaire médian est celui qui partage la population des salariés en deux moitiés : une moitié gagne plus que le salaire médian, l'autre moins.

Le salaire en équivalent temps plein (EQTP)

L'unité statistique considérée est le poste de travail, chaque poste correspondant au cumul sur un an des périodes d'emploi d'un même salarié dans un même établissement. Si un salarié occupe plusieurs postes dans des établissements différents en cours d'année (simultanément ou successivement), chacun de ses postes est pris en considération au prorata de sa durée. Le salaire en équivalent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 * 0,8) = 25\,000$ euros par an.

Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Calculé à partir du salaire net fiscal (qui sert d'assiette à l'impôt sur le revenu), il ne comprend pas la participation et l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise, car ceux-ci ne sont principalement pas imposables, mais comprend les cotisations patronales pour les complémentaires santé obligatoires.

